

Versement
1889 W 1-152

Identification :

Intitulé/ Analyse : Parquet civil

Dates extrêmes : 1958-2015

Importance matérielle : 14,80 m.l.

Contexte

Service producteur : Tribunal de Grande instance de Troyes

Service versant : Tribunal judiciaire de Troyes

N° d'entrée du versement : 59557

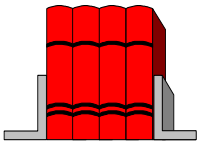
Date d'entrée du versement : 08/10/2021

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : 1er janvier 2034
Fin communicabilité : 1er janvier 2091

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : 5 juillet 2022



Présentation

Présentation du service producteur

Le tribunal de grande instance est une juridiction du premier degré à la tête de l'arrondissement judiciaire. Au 1er janvier 2011, à l'issue de la refonte de la carte judiciaire, la France compte 163 tribunaux de grande instance (23 juridictions supprimées par le décret 2008-1110 du 30 octobre 2008 et le décret 1482 du 22/12/2008). En vertu de la loi de modernisation de la justice du XXIe siècle du 18 novembre 2016, le tribunal de grande instance a été supprimé le 31 décembre 2019 pour fusionner le 1er janvier 2020 avec l'ensemble des autres juridictions troyennes au sein du nouveau tribunal judiciaire.

La compétence et l'organisation du tribunal de grande instance sont définies par le Code de l'organisation judiciaire. Il y a au moins un tribunal de grande instance par cour d'appel (Art. L.211-2 du COJ), dirigé par un président, magistrat du siège et un procureur de la République, magistrat du parquet. Les magistrats du siège jugent en toute indépendance les affaires et les magistrats du parquet poursuivent les prévenus, susceptibles d'avoir commis une ou plusieurs infractions délictuelles. Ces derniers représentent le ministère public et peuvent à ce titre assister et intervenir également dans toutes les audiences civiles du tribunal de grande instance et des autres juridictions de son ressort.

Le tribunal de grande instance est une juridiction de droit commun pour les litiges civils en premier ressort dont le montant est supérieur ou égal à 10 000 euros depuis le 1er janvier 2005 (Décret 2005-460 du 13 mai 2005). Il connaît aussi une compétence exclusive en matière d'état des personnes, du droit de la famille (divorce, autorité parentale, succession, adoption, tutelles des mineurs), de procédures collectives, d'expropriation. Il a aussi une compétence exclusive pour juger les délits en matière pénale définis par le pouvoir législatif et se transforme alors en tribunal correctionnel pour les majeurs. En revanche, les mineurs sont jugés par le tribunal pour enfants. Enfin, les affaires les plus graves ou complexes (crimes et délits) sont instruites par un ou plusieurs magistrats du siège (pôle de l'instruction) avant d'être renvoyées devant le tribunal ou la cour d'assises ou sont classées.

Les décisions judiciaires du tribunal de grande instance peuvent faire l'objet d'une voie de recours devant la cour d'appel, elle-même organisée en plusieurs chambres selon la matière (chambre des appels correctionnels, chambre de l'instruction, chambres civile, commerciale et sociale).

Le tribunal de grande instance connaît aussi une compétence extrajudiciaire notamment pour la conservation des seconds registres d'état civil transmis par les mairies ou des actes notariés.

Composition et intérêt du fonds

Ce versement réunit les documents relevant des pouvoirs généraux d'administration, de contrôle et de sureté (1958-2015) ; les procédures dans lesquelles le parquet est partie principale ou jointe (2005-2015), comprenant notamment les dossiers individuels relatifs

au recours pour l'accès à la nationalité ainsi que ceux liés au mariage (autorisations, mariages blancs, dispenses, etc.) ; les documents relevant du contrôle du parquet touchant à l'état et à la capacité des personnes (2001-2016), en particulier les dossiers de certaines tutelles, mesures de protection et hospitalisations d'office à l'Établissement public de santé mentale de Brienne-le-Château.

Tri et éliminations pratiqués

Aucun tri n'a été pratiqué lors du classement.

Mode de classement

Le classement est thématique et chronologique. Les dossiers individuels sont classés dans l'ordre alphabétique.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des «secrets absolus» (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 3 janvier 1979 en vertu des articles 6 et 7.

Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

En vertu de la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le *Code du patrimoine* (art. L 213-2), les dossiers ne sont communicables qu'à l'issue d'un délai de 75 ans.



Plan de classement

N° Articles	*Description*	*Dates extrêmes*
1-21	Documents relevant des pouvoirs généraux d'administration, de contrôle et de sureté	1958-2015
22-62	Procédures où le parquet est partie principale ou jointe	2005-2015
63-152	Documents relevant du contrôle du parquet touchant à l'état et à la capacité des personnes (contrôle direct ou contrôle de la procédure)	2001-2016

1889 W 1 - 21 **Documents relevant des pouvoirs généraux d'administration, de contrôle et de sureté**

1958 - 2015

1889 W 1 Année 1984.

1984

1889 W 2 Année 1985.

1985

1889 W 3 Années 1986 à 1987.

1986 - 1987

1889 W 4 De janvier à avril 2009.

Contient aussi le dossier avis pour magistrat, les tableaux des brigades concernant les renseignements relatifs aux débits de boissons de circonscription de la compagnie de Troyes, les mauvais B1 sans actes et les B1 bon.

2009

1889 W 5 De mai à décembre 2009.

2009

1889 W 6 Année 2010.

Contient aussi les dossiers avec les débits de boissons en cours.

2010

1889 W 7 Année 2011.

Contient aussi les dossiers avec les débits de boisson qui n'ont pas été enregistrés, dossier avec les débits de boisson en cours qui n'ont pas été enregistrés.

2011

1889 W 8 De janvier à septembre 2012.

2012

1889 W 9 D'octobre à décembre 2012.

Contient aussi les dossiers des débits de boisson qui n'ont pas été enregistrés

2012

1889 W 10 De janvier à juin 2013.

Contient aussi les dossiers des débits de boisson qui n'ont pas été enregistrés de septembre à octobre.

2013

1889 W 11 D'octobre à décembre 2013.

Contient aussi les dossiers des débits de boisson qui n'ont pas été enregistrés d'avril à juillet.

2013

1889 W 12 De janvier à avril 2014.

2014

1889 W 13 De mai à décembre 2014.

2014

1889 W 14 De juillet à octobre 2014.

Dossiers des débits de boissons non enregistrés.

2014

1889 W 15 De janvier à août 2015.

2015

1889 W 16 De septembre à décembre 2015.

2015

1889 W 17 Années 1958 à 1992.

Contient des photographies.

1958 - 1992

1889 W 18 Années 1994 à 1999, 2000 à 2003.

1978 - 2003

1889 W 19 Années 2008 à 2011.

2008 - 2011

1889 W 20 Années 2012 à 2013.

2012 - 2013

1889 W 21 Année 2014.

Contient aussi un plan.

2014

1889 W 22 - 62 **Procédures où le parquet est partie principale ou jointe**

2005 - 2015

1889 W 22 - 25 Nationalité

Dossier-type : signification d'une décision de justice, jugement, ordonnance de clôture, assignation devant le tribunal de grande instance, certificat de non-appel, mémoire ou état, copie d'acte de naissance.

2007 - 2009

1889 W 22 - 23 Dossiers individuels de contestation pour refus d'enregistrement de nationalité française

2007 - 2009

1889 W 22 Année 2007.

2007

1889 W 23 Années 2008- 2009.

2008 - 2009

1889 W 24 - 25 Dossiers individuels d'assignation en nationalité

2007 - 2009

1889 W 24 Année 2007.

2007

1889 W 25 Années 2008- 2009.

2008 - 2009

1889 W 26 Dossiers individuels d'adoption simple : requête à fin d'adoption simple, jugement, acte de naissance

2005 - 2015

1889 W 27 Successions vacantes.

Ordonnance, requête, jugement, acte de décès, modalités de gestion des patrimoines privés, consignations non réclamées.

2009 - 2014

1889 W 28 - 62 Mariages : dossiers individuels

2007 - 2015

1889 W 28 - 40 Autorisation, demande d'autorisation, désistement, refus

Dossier-type : procès-verbaux, assignation, requête, signification d'une décision de justice, ordonnance, jugement, compte-rendu d'enquête après identification, compte-rendu d'audition, extrait d'acte de naissance, certificat de célibat, audition en vue de mariage, acte d'opposition, dispense de mariage en la maison commune.

2007 - 2015

1889 W 28 Année 2007.

2007

1889 W 29 Année 2008.

2008

1889 W 30 Année 2009.

2009

1889 W 31 Année 2010.

2010

1889 W 32 - 33 Année 2011

2011

1889 W 32 Patronymes de AZZ à MEJ.

2011

1889 W 33 Patronymes de MUS à YAN.

2011

1889 W 34 - 35 Année 2012

2012

1889 W 34 Patronymes de AKH à DO.

2012

1889 W 35 Patronymes de EL O à ZLI.

2012

1889 W 36 - 37 Année 2013

2013

1889 W 36 Patronymes de AOU à DEN.

2013

1889 W 37 Patronymes de DIN à VAN.

2013

1889 W 38 Année 2014.

2014

1889 W 39 - 40 Année 2015

2015

1889 W 39 Patronymes de ABA à CON.

2015

1889 W 40 Patronymes de DED à TOU.

2015

1889 W 41 - 50 Opposition de mariage

2007 - 2015

1889 W 41 Année 2007.

2007

1889 W 42 Année 2008.

2008

1889 W 43 Année 2009.

2009

1889 W 44 - 45 Année 2010

2010

1889 W 44 Patronymes de GHA à MEK.

2010

1889 W 45 Patronymes de SIL à TEB.

2010

1889 W 46 Année 2011.

2011

1889 W 47 Année 2012.

2012

1889 W 48 Année 2013.

2013

1889 W 49 Année 2014.

2014

1889 W 50 Année 2015.

2015

1889 W 51 - 54 Mariages blancs

Dossier-type : procès-verbaux, copie acte de mariage, courriers.

2007 - 2015

1889 W 51 Année 2007.

2007

1889 W 52 Année 2012.

2012

1889 W 53 Année 2013.

2013

1889 W 54 Année 2015.

2015

1889 W 55 - 57 Mariages annulés

Dossier-type : procès-verbaux, assignation en nullité de mariage, extrait d'acte de naissance, signification d'une décision de justice, jugement, copie intégrale de transcription de mariage.

2008 - 2010

1889 W 55 Année 2008.

2008

1889 W 56 Année 2009.

2009

1889 W 57 Année 2010.

2010

1889 W 58 - 62 Dispense de mariage en la maison commune

Dossier-type : autorisation de célébration d'un mariage hors de la maison commune.

2008 - 2015

1889 W 58 Année 2008.

2008

1889 W 59 Année 2009.

2009

1889 W 60 Année 2013.

2013

1889 W 61 Année 2014.

2014

1889 W 62 Année 2015.

2015

1889 W 63 - 152 **Documents relevant du contrôle du parquet touchant à l'état et à la capacité des personnes (contrôle direct ou contrôle de la procédure)**

2001 - 2016

1889 W 63 - 120 Tutelle

2001 - 2015

1889 W 63 Médecins spécialistes.

Listes des médecins spécialistes, ancienne listes des médecins, carte grise, radiation, renouvellement inscription liste des experts, liste des conciliateurs, liste des mandataires judiciaires

2004 - 2014

1889 W 64 - 65 Personnes acceptant d'accéder à la tutelle d'Etat

Dossier-type : liste des gérants de tutelle, candidature aux fonctions des gérants de tutelle, procès-verbal, bulletin n°1.

2004 - 2008

1889 W 64 Années 2004 à 2007.

2004 - 2007

1889 W 65 Année 2008.

2008

1889 W 66 - 67 Mesure de protection juridique

Dossier-type : demande de mesure de protection juridique, certificat médical circonstancié, rapport d'expertise.

2009 - 2010

1889 W 66 Année 2009.

2009

1889 W 67 Année 2010.

2010

1889 W 68 - 74 Dossiers classés d'ouverture de tutelle

2011 - 2015

1889 W 68 - 69 Année 2011.

2011

1889 W 68 Tutelles classées de 1 à 100.

2011

1889 W 69 Tutelles classées de 101 à 212.

2011

1889 W 70 - 71 Année 2012.

2012

1889 W 70 Tutelles classées de 2 à 91, 09/00109.

2012

1889 W 71 Tutelles classées de 93 à 160.

2012

1889 W 72 Année 2013.

Tutelles classées de 2 à 163.

2013

1889 W 73 Année 2014.

Tutelles classées de 14 à 161.

2014

1889 W 74 Année 2015.

Tutelles classées de 1 à 205.

2015

1889 W 75 - 120 Sauvegarde de tutelle, majeur protégé.

Dossier-type : avis au procureur de la république, jugement, déclaration aux fins de sauvegarde de justice, avis du greffier en chef au procureur de la république d'une ouverture aux fins de tutelle ou de curatelle ouverte d'office par le juge des tutelles, avis d'audition au procureur de la république, avis de non-audition au procureur de la république, avis de procédure au procureur de la république, décision de tutelle privative de la capacité électorale ou de recouvrement de la capacité électorale, décision de classement sans suite, certificat médecin.

2001 - 2015

1889 W 75 - 76 Année 2001.

2001

1889 W 75 De A à L.

2001

1889 W 76 De M à Z.

2001

1889 W 77 - 78 Année 2002.

2002

1889 W 77 De A à G.

2002

1889 W 78 De H à Z.

2002

1889 W 79 - 80 Année 2007.

2007

1889 W 79 De A à L.

2007

1889 W 80 De M à Z.

2007

1889 W 81 - 82 Année 2008.

2008

1889 W 81 De A à K.

2008

1889 W 82 De L à Z.

2008

1889 W 83 - 86 Année 2009.

2009

1889 W 83	De A à B.	2009
1889 W 84	De C à D.	2009
1889 W 85	De H à M.	2009
1889 W 86	De N à Z.	2009
1889 W 87 - 91	Année 2010.	2010
1889 W 87	De A à B.	2010
1889 W 88	De C à G.	2010
1889 W 89	De H à L.	2010
1889 W 90	De M à P.	2010
1889 W 91	De S à Z.	2010
1889 W 92 - 96	Année 2011.	2011
1889 W 92	De A à C.	2011
1889 W 93	De D à G.	2011
1889 W 94	De H à L.	2011
1889 W 95	De M à P.	2011
1889 W 96	De Q à Z.	2011

1889 W 97 ~ 101 Année 2012.

2012

1889 W 97 De A à C.

2012

1889 W 98 De D à G.

2012

1889 W 99 De H à M.

2012

1889 W 100 De N à S.

2012

1889 W 101 De T à Z.

2012

1889 W 102 ~ 108 Année 2013.

2013

1889 W 102 De A à B.

2013

1889 W 103 De C à DEM.

2013

1889 W 104 De DEN à GUE.

2013

1889 W 105 De GUI à K.

2013

1889 W 106 De L à M.

2013

1889 W 107 De N à R.

2013

1889 W 108 De S à Z.

2013

1889 W 109 ~ 114 Année 2014.

2014

1889 W 109 De A à CLI.

2014

1889 W 110 De COE à GREL.

2014

1889 W 111 De GREM à L.

2014

1889 W 112 De M à Q.

2014

1889 W 113 De R à U.

2014

1889 W 114 De V à Z.

2014

1889 W 115 - 118 Année 2015.

2015

1889 W 115 De A à C.

2015

1889 W 116 De D à I.

2015

1889 W 117 De J à O.

2015

1889 W 118 De P à Z.

2015

1889 W 119 Enquête préliminaire, décision de classement sans suite, ordonnance de désignation d'un mandataire spécial, réquisitions aux fins d'expertise médicale, requête aux fins de saisine du juge des tutelles en vue d'une mesure de protection et désignation d'un mandataire spécial.

2006 - 2010

1889 W 120 Sauvegarde de justice.

Déclarations aux fins de sauvegarde de justice.

2011 - 2014

1889 W 121 - 152 Établissement public de santé mentale (E.P.S.M.) de Brienne-le-Château, hospitalisations

2007 - 2016

1889 W 121 - 125 Hospitalisation d'office

Dossier-type : notification d'admission en hospitalisation sur demande d'un tiers, notification d'admission en hospitalisation en péril imminent, avis de levée d'une mesure d'hospitalisation d'office, avis de maintien d'une mesure d'hospitalisation d'office, avis de placement en hospitalisation d'office, procès-verbal de renseignement judiciaire, avis d'admission en soins psychiatriques, certificat médical, courriers particuliers, avis d'une autre forme de prise en charge que l'hospitalisation complète d'une personne faisant l'objet de soins psychiatriques.

2008 - 2013

1889 W 121 Année 2008.

2008

1889 W 122 Année 2009.

2009

1889 W 123 Année 2010.

2010

1889 W 124 Années 2011 et 2012.

2011 - 2012

1889 W 125 Année 2013.

2013

1889 W 126 Dossiers individuels d'hospitalisation d'office par le Juge des Libertés et de la Détention : ordonnance, note d'audience, expertise psychiatrique, certificats, avis d'admission en hospitalisation d'office.

2008 - 2011

1889 W 127 - 152 Certificats médicaux relatifs aux soins psychiatriques et d'hospitalisation sans consentement

Dossier-type : décisions d'admission, décisions de maintien des soins psychiatriques, demandes de tiers, certificats de situation mensuelle, certificats de quinzaine, certificats de levée d'hospitalisation à la demande d'un tiers, décisions de maintien des soins psychiatriques, photocopies de pièces d'identité, jugement de curatelle.

2007 - 2016

1889 W 127 Année 2007.

2007

1889 W 128 Année 2008.

2008

1889 W 129 Année 2009.

2009

1889 W 130 Année 2010.

2010

1889 W 131 - 133 Année 2011.

2011

1889 W 131 De janvier à août 2011.

2011

1889 W 132 De septembre à novembre 2011.

2011

1889 W 133 Décembre 2011.

2011

1889 W 134 - 138 Année 2012.

2012

1889 W 134 De janvier à mars 2012.

2012

1889 W 135 D'avril à juin 2012.

2012

1889 W 136 De juillet à août 2012.

2012

1889 W 137 De septembre à octobre 2012.

2012

1889 W 138 De novembre à décembre 2012.

2012

1889 W 139 - 143 Année 2013.

2013

1889 W 139 De janvier à mars 2013.

2013

1889 W 140 D'avril à mai 2013.

2013

1889 W 141 De juin à juillet 2013.

2013

1889 W 142 D'août à septembre 2013.

2013

1889 W 143 D'octobre à décembre 2013.

2013

1889 W 144 - 147 Année 2014.

2014

1889 W 144 Janvier à mars 2014.

2014

1889 W 145 Avril à juin 2014.

2014

1889 W 146 Juillet à septembre 2014.

2014

1889 W 147 Octobre à décembre 2014.

2014

1889 W 148 - 152 Année 2015.

2015

1889 W 148 Janvier à février 2015.

2015

1889 W 149 Mars à mai 2015.

2015

1889 W 150 Juin à août 2015.

2015

1889 W 151 Septembre à novembre 2015.

2015

1889 W 152 Décembre 2015.

2015